Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 70 (1962)
Heft: 2

Artikel: A propos de Saint-Triphon
Autor: Dessemontet, Olivier
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-53588

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de Saint-Triphon

Tout récemment, lors de sa promotion à l'ordinariat, M. le professeur Jean-Charles Biaudet rappelait que l'objet véritable de l'histoire est la recherche des causes qui ont déterminé les faits historiques et que sa fonction est de proposer des explications. Considéré sous cet angle, l'article de M. Dabinovic paru dans le dernier numéro de notre *Revue historique vaudoise* ne manque certes pas d'intérêt [1].

Un fait a frappé l'auteur : le nom même de Saint-Triphon, donné dès le moyen âge au village qui fait aujourd'hui partie de la commune d'Ollon [2]. Il faut bien reconnaître que ce nom n'est pas du terroir et que le saint sous le vocable duquel ce lieu a été placé est « inconnu en Occident », selon les termes de M. Dabinovic. Jusqu'à ce jour, personne n'a élucidé le problème des origines de Saint-Triphon. Il faut dire qu'aucun historien vaudois ne pouvait avoir assez d'imagination pour aller chercher la clé du mystère dans le système militaire défensif que Byzance a établi en Dalmatie au IXe siècle. Nous devons donc être reconnaissants à M. Dabinovic d'avoir élargi nos horizons, de nous avoir narré l'épopée de ces « hommes de saint Tryphon » à Kotor, puis en Italie. Ce faisant, il nous a enfin donné des précisions sur leur saint patron byzantin, qui se trouve être aussi à l'origine du nom d'un de nos charmants villages vaudois.

Nous devons cependant avouer que les conclusions de l'auteur quant à l'origine même du village de Saint-Triphon nous ont laissé quelque peu sceptique.

Résumons en quelques lignes la thèse de M. Dabinovic. En 859, l'empereur Louis II avait reçu de son frère Lothaire II les territoires diocésains de Genève, Lausanne et Sion. L'appétit de ses oncles Charles le Chauve et Louis le Germanique l'ont incité à établir une organisation de barrage contre une invasion venant du Nord. La situation devenant de plus en plus menaçante à la

---

[1] ANTOINE S. DABINOVIC, *Les origines du village de Saint-Triphon*, dans *R.H.V.*, 1962, p. 1.

[2] La première mention du nom de Saint-Triphon remonte au début du XIIIe siècle, dans l'état actuel de nos connaissances.

suite de l'accord de Meerssen (870), Louis II aurait envoyé ses « hommes de saint Tryphon » dans le Chablais vaudois, où ils s'établirent en fondant l'actuel Saint-Triphon et en marquant les institutions juridiques de ce village de caractéristiques importées de Kotor en Dalmatie.

Présentée de manière assez habile, cette explication nous paraît cependant très fragile. Nous nous sentons pressé d'exposer le plus brièvement possible les raisons de notre doute afin de ne pas laisser admettre comme vérité historique une hypothèse pour le moins discutable. Nous examinerons successivement les circonstances historiques évoquées par l'auteur, puis le prétendu caractère spécifique des institutions de Saint-Triphon.

Les circonstances historiques

Il est bien connu que le débouché nord du Grand-Saint-Bernard, du col au Léman, a toujours été l'objet de la vigilance des grands chefs politiques. De là découle l'importance attribuée par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, à la tête de laquelle de nombreuses chroniques mentionnent la présence de membres de la famille royale. L'abbaye de Saint-Maurice paya de son indépendance l'intérêt que lui portaient les rois et elle devint très tôt un bénéfice royal. C'est aussi la raison pour laquelle elle ne subit pas la réforme monastique entreprise par Benoît d'Aniane au début du IXe siècle, qui tendit à imposer la règle de saint Benoît aux monastères. Car cette règle exigeait un abbé choisi par les religieux à la tête de chaque monastère. Or, si le roi admettait un abbé religieux, il se privait par là même du service militaire qu'il pouvait exiger d'un abbé séculier. Les nécessités politiques furent les plus fortes et l'abbaye d'Agaune échappa à la réforme, pour devenir une abbaye de chanoines sous la direction d'un séculier. Elle resta un *honor* royal [1]. Il n'est donc pas étonnant de trouver un puissant personnage à la tête de Saint-Maurice vers 857, en la personne du fameux abbé Hubert, auquel son beau-frère Lothaire II avait aussi confié le duché de Transjurane.

Nous n'avons pas à revenir ici sur l'histoire mouvementée du duc-abbé, dont Parisot et Poupardin ont brossé un portrait

---

[1] Cf. JEAN-MARIE THEURILLAT, *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune des origines à la réforme canoniale (515-830)*, dans *Vallesia*, t. IX, p. 119 s., Sion, 1954.

saisissant, si ce n'est pour souligner que M. Dabinovic paraît ignorer ces travaux fondamentaux pour l'époque en question [1]. Il écrit en effet : « C'est donc en 859 que Louis eut la possibilité de s'occuper de la défense des passages alpestres » ; et il fixe « dans un temps assez proche du pacte de l'an 859 » la décision de fortifier les passages des Alpes, travaux dans lesquels l'auteur comprend « la construction de la tour de guet de Saint-Triphon » [2]. Or les travaux de Parisot et de Poupardin ont clairement démontré que le duc-abbé Hubert est bel et bien demeuré le maître du pays sis entre le Jura et le Grand-Saint-Bernard jusqu'à sa mort, survenue au combat d'Orbe, à la fin de l'année 864. [3] Pour mater ce grand seigneur révolté, Louis II et son frère Lothaire II durent faire appel au concours de Conrad, ancien comte d'Auxerre, qui récolta les fruits de l'affaire, puisque les biens d'Hubert passèrent entre ses mains. Son fils Rodolphe en hérita et c'est ainsi que furent jetées les bases du futur royaume de Bourgogne transjurane. Le vainqueur d'Hubert reçut-il l'abbaye de Saint-Maurice et le duché de Transjurane dès 864 ? C'est très probable, selon Parisot et Poupardin, quoique la première mention de son fils Rodolphe comme abbé ne se trouve qu'en 872. [4] Cette absence de documents entre 864 et 872 concernant les Rodolphiens place l'historien qui voudrait préciser leur influence en Transjurane durant les dernières années de Louis II devant des difficultés insurmontables. Mais il ne fait pas de doute que le Chablais vaudois passa des mains fermes d'Hubert dans celles encore plus énergiques de Conrad, puis de Rodolphe. Tout en reconnaissant la suzeraineté de Louis II, ces grands vassaux profitèrent de l'éloignement de l'empereur pour poser les fondements de leur futur royaume indépendant.

---

[1] ROBERT PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, 1899, p. 82 et p. 261 s. — RENÉ POUPARDIN, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933?)*, Paris, 1901 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, fasc. 131), p. 47 s. — RENÉ POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1038)*, Paris, 1907 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, fasc. 163), p. 8 s.

[2] DABINOVIC, *art. cité*, p. 7.

[3] PARISOT, *op. cit.*, p. 262 ; POUPARDIN, *Royaume de Provence*, p. 53. Remarquons en passant que M. Dabinovic parle tantôt du « duc Hugbert de Transjurane » (p. 7), tantôt d'« Enobert, duc de Transjurane (857-869) » (p. 8), ce qui ne facilite pas le lecteur, puisqu'il s'agit du même personnage, le duc-abbé Hubert, mort à Orbe à fin 864.

[4] POUPARDIN, *Royaume de Bourgogne*, p. 363, n. 3 et 6.

Nous connaissons bien la donation d'octobre 869, citée par M. Dabinovic [1], par laquelle Charles le Chauve fit cadeau à Boson, son futur beau-frère et qui deviendra roi de Provence, de l'abbaye de Saint-Maurice. Mais Poupardin a déjà fait remarquer à ce sujet qu'il ne peut s'être agi que d'une « simple autorisation » soutenant les prétentions de Boson, concurrent de Conrad, sur quelques-uns des bénéfices enlevés à Hubert pour être donnés à Conrad, ajoutant qu'« aucun texte ne permet d'admettre la possession effective par lui (Boson) de l'abbaye d'Agaune, non plus que d'aucune autre région de la Transjurane » [2]. Et le traité de Meerssen de 870, par lequel Charles le Chauve et Louis le Germanique dépecèrent les terres de feu Lothaire II sans tenir compte de l'héritier légitime qui était Louis II, ne mentionne pas les trois évêchés transjurans [3]. Conrad, ou peut-être déjà Rodolphe, était sur place pour faire respecter les droits nominaux de Louis II et surtout ses propres intérêts. Le Chablais était bien gardé. Dans ces conditions, ce ne sont pas les quelques « hommes de saint Tryphon » arrivant dans la contrée presque un an après Meerssen qui auraient pu changer grand'chose à la situation.

Vues au travers des études magistrales de Parisot et de Poupardin, les circonstances historiques ne fournissent aucun appui à la thèse de M. Dabinovic, il faut bien le dire.

Les institutions de Saint-Triphon ont-elles un caractère particulier?

Sentant peut-être la fragilité de sa thèse, M. Dabinovic s'est efforcé de la justifier par des arguments tirés de l'histoire régionale de Saint-Triphon. Franchissant d'un bond allègre un demi-millénaire, il a cru retrouver dans certaines institutions du XVe siècle des traits spécifiques qui proviendraient de Kotor et que, par conséquent, seuls les « hommes de saint Tryphon » pouvaient avoir introduits dans le Chablais.

Il voit une première analogie dans les redevances dues par les paysans et découvre que ces redevances se calculaient en coupes

---

[1] DABINOVIC, *art. cité*, p. 8. Le texte des *Annales de Saint-Bertin*, qui fait allusion à cette donation, a été étudié de près par POUPARDIN, *Royaume de Provence*, p. 57-58.

[2] Cf. note précédente.

[3] Cf. PARISOT, *op. cit.*, p. 370 s., où le partage de Meerssen est analysé minutieusement.

de blé, comme à Kotor. Nous ne savons où l'auteur a trouvé le terme *copolla* (coupe) dans les chartes de la région. Le terme usuel est *cupa* et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'a rien de spécifique à la région. Il se retrouve dans tout le pays romand, si ce n'est dans toute l'Europe occidentale. Cette coupe, dans les documents du Chablais — y compris les Ormonts — et de Saint-Triphon, se subdivise en bichets et quarterons, sous-multiples qui apparaissent constamment dans les extentes de 1332 déjà [1]. On y chercherait en vain, par ailleurs, les subdivisions de la coupe de Kotor *(litra, unciae, exagia)*. Notons en passant que l'auteur paraît mélanger curieusement les mesures de capacité pour les graines et les mesures de poids, ce qui n'éclaire pas le problème [2].

« Une analogie encore plus frappante, poursuit M. Dabinovic, se rapportait à la distinction entre terres seigneuriales et terres roturières », commune à Kotor et aux Ormonts [3]. Nous ne nous arrêterons pas longtemps à ce second argument. Car est-il vraiment nécessaire de rappeler que la distinction entre fiefs nobles et tenures rurales fut de règle dans toute l'Europe occidentale au moyen âge? Que certaines de nos institutions occidentales aient rayonné jusqu'à Kotor et même au-delà, cela n'a rien d'étonnant et c'est même bien connu. Mais il ne faut tout de même pas inverser le courant d'expansion des institutions médiévales.

Un troisième caractère propre à Kotor et à Saint-Triphon serait l'usage selon lequel les sujets n'étaient astreints à prêter serment de fidélité à chaque nouveau suzerain qu'après promesse reçue de ce dernier de sauvegarder leurs privilèges. Encore une fois, rien de plus répandu que cette coutume. Disons simplement qu'en 1456, lorsque le prince du Piémont prit possession du pays

---

[1] Archives cantonales vaudoises, Ab 5, *passim*.

[2] Sans vouloir juger des mesures de Kotor en 1604, ce qui échappe à notre compétence, nous nous demandons si la *misura di livello*, dont l'auteur dit qu'elle n'était plus qu'un simple droit de surface (p. 33, n. 1), n'était pas plutôt une coupe mesurée à ras *(ad rasum)*. Signalons aussi une erreur dans les chiffres donnés pour les sous-multiples de la coupe à Kotor, au bas de la page 32.

[3] DABINOVIC, *art. cité*, p. 33. Saisissons cette occasion pour dire que nous n'avons pas l'intention de relever la confusion territoriale qui règne dans l'article en question au sujet de Saint-Triphon et des Ormonts. Manifestement, l'auteur ne s'est pas rendu compte de la topographie de cette région et n'a pas compris les explications données par EUGÈNE CORTHÉSY dans sa thèse intitulée *Etude historique sur la vallée des Ormonts*, Lausanne, 1903.

de Vaud à Moudon, nos représentants firent valoir que, selon les coutumes du pays, le seigneur devait prêter personnellement le serment d'observer les franchises du pays de Vaud avant de recevoir le serment de ses sujets [1].

Nous avons gardé pour la fin la question de la parenté que M. Dabinovic a cru remarquer entre les foires de Kotor et celles de Saint-Triphon. En fait, si l'on serre de près le texte de l'auteur, il faut reconnaître que la coïncidence des dates de la foire annuelle de Saint-Triphon et de celle de Kotor constitue la seule base valable du raisonnement de M. Dabinovic. Car il avoue pour le reste que les données lui manquent pour établir si les foires de Saint-Triphon « présentaient dans leur organisation ou dans leur extérieur des traits caractéristiques qui rappelaient une affinité avec les célébrations de Kotor » [2]. Nous admettons parfaitement que cette coïncidence de dates est un fait historique qui peut et doit intriguer l'historien. Mais cette donnée est-elle suffisante pour légitimer la conclusion de M. Dabinovic : « Il faut bien croire que c'est de Kotor que les habitants de Saint-Triphon ont reçu la tradition de leur fête patronale » ? Nous ne le pensons pas. Remarquons tout d'abord que nulle donnée, jusqu'à ce jour, ne permet d'affirmer que la foire annuelle de Saint-Triphon ait été fixée au jour d'une fête patronale en l'honneur de saint Tryphon. Bien au contraire, c'est la Saint-Blaise que l'on fêtait le 3 février dans le pays romand [3]. Les anciennes foires vaudoises n'étaient pas toujours fixées au jour de la fête patronale du lieu, comme à Kotor. A Lausanne, par exemple, il n'y avait autrefois qu'une foire annuelle, à la Saint-Gall (16 octobre). Or saint Gall ne possédait même pas un autel en la cathédrale de Lausanne. Enfin, nous voulons bien croire qu'il y ait eu une fois une fête patronale à Saint-Triphon. Mais à quelle date alors ? Pourquoi n'aurait-ce pas été le 10 novembre, date de la Saint-Tryphon au calendrier de l'Eglise d'Occident ? Ce saint byzantin était en tous cas fêté à cette dernière date à Châlons-sur-Marne, ce qui prouve qu'il n'était pas tout à fait inconnu en Occident [4]. Au

---

[1] Cf. OLIVIER DESSEMONTET et FRANÇOIS GILLIARD, *La remise du pays de Vaud au prince de Piémont en 1456*, Lausanne, 1953, p. 25 et 47.

[2] DABINOVIC, *art. cité*, p. 36.

[3] Cf. *M.D.R.*, XVIII/1, p. 107.

[4] Cf. H. GROTEFEND, *Taschenbuch der Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, 10te Auflage, Hannover, 1960.

surplus, on peut se demander si la fête patronale en l'honneur du saint qui donna son nom au village a survécu à la disparition de la chapelle qui lui était consacrée et qui fut remplacée par une nouvelle chapelle consacrée à la Vierge Marie en 1311 [1].

Bien sûr, la coïncidence de dates sur laquelle repose tout l'édifice de M. Dabinovic reste peut-être troublante. Il n'y a cependant pas plus d'invraisemblance à la supposer fortuite qu'à admettre son origine dans une relation étroite avec Kotor.

* * *

Mais il est temps de conclure ces brèves remarques. Tout en rendant hommage à M. Dabinovic, qui nous a appris quantité de choses sur saint Tryphon et ses hommes, nous devons dire que la fondation de Saint-Triphon par ces derniers demeure bien problématique. Pour nous, le mystère des origines du village vaudois reste à éclaircir. S'il nous fallait à tout prix émettre une hypothèse, nous chercherions plutôt une solution dans les relations qui s'établirent entre l'Orient et l'Occident à la suite du mariage de l'empereur Othon II, fils d'Adélaïde de Bourgogne transjurane, avec la princesse byzantine Théophano à la fin du Xe siècle. Ces relations, accentuées par les Croisades, entraînèrent une véritable importation de saints byzantins dans nos régions, parmi lesquels nous ne citerons que saint Nicolas de Myre, qui devint le saint à la mode dès 1166 dans le diocèse de Lausanne, saint Blaise, dont nous venons de parler, saint Georges, saint Christophe et saint Antoine [2]. Si saint Tryphon n'a eu que l'honneur d'une chapelle, comme saint Pantaléon d'ailleurs [3], dans notre pays, c'est probablement dû à de tout autres raisons qu'à la prétendue colonie des « hommes de Kotor ». Mais ceci est une autre histoire.

OLIVIER DESSEMONTET.

---

[1] Cf. *M.D.R.*, XXXI, p. 214, n° 1335 : *Aymo episcopus Sedun. unxit capellam Sancti Tryphonis sub invocatione B.V. Marie. 6 maii 1311.*

[2] La question de l'introduction des saints byzantins dans nos régions a été étudiée dans : MICHAEL BENZERATH, *Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter*, Fribourg, 1914. (Extrait des *Freiburger Geschichtsblätter*, XX, 1913.)

[3] Seule l'ancienne chapelle du bourg de Chillon était placée sous le vocable de saint Pantaléon dans le diocèse de Lausanne. La première mention en remonte à 1278. Cf. *R.H.V.*, 1906, p. 89, et BENZERATH, *op. cit.*, p. 179-180. Naef a également écrit que l'ancienne chapelle du château de Chillon était consacrée à saint Pantaléon.